

CONSEIL INTERCOMMUNAL «SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»

Bussigny – Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

PROCES-VERBAL Nº 48

Séance du Conseil intercommunal du mercredi 17 novembre 2021 à St-Sulpice

Appel

26 délégués sont présents.

Excusés: Mme Ziegler (Bussigny) - M. Albillo (Chavannes) - M. Souyad (Crissier) - M. Reymond

(Prilly) - M. Kocher (Renens)

Absents: M. Rayroud (Chavannes) - Mme Mouelhi (Ecublens) - M. Scheeling (Ecublens)

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2021

Une modification est apportée à la page 4 où il est mentionné la prise de parole de M. Marchon (Bussigny) alors qu'il s'agit de M. Constant (Renens).

Le procès-verbal tel que modifié est validé à l'unanimité.

3. Communication(s) du Bureau

Le Président rappelle que la création du trombinoscope est toujours en cours et remercie les personnes qui ont envoyé leur photo. Pour les autres membres du Conseil, il propose une nouvelle fois d'envoyer les photos à Mme Gosteli.

Le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 30 mars 2022, 20h00 à Bussigny. Il profite également de donner les dates agendées pour l'année en cours :

- Mercredi 11 mai 2022, 20h00 à Crissier
- Mercredi 14 septembre 2022, 20h00 à Villars-Ste-Croix
- Mercredi 23 novembre 2022, 20h00 à Chavannes-près-Renens

Secrétaire : Sophie Gosteli - Tél. 021 622 76 02 - sophie.gosteli@polouest.ch

4. Communication(s) du Comité de direction

Le Président du CoDir, M. Clément, prie d'excuser l'absence de M. Strittmatter retenu par d'autres obligations.

Le Comité de Direction travaille en ce moment sur le projet Regio et sur la suite à donner. Une séance a été organisée avec les Syndics pour travailler de manière concertée.

Le Président du CoDir, M. Clément, rappelle que la vidéo de la présentation de M. Meyer, de l'Université de Lausanne t son rapport se trouvent sur la plateforme du Conseil intercommunal sur internet.

L'audit a débuté avec les premiers entretiens de la Direction pour voir comment la POL peut mieux travailler demain et mieux se préparer à assumer les difficultés du futur en terme de police. Les premiers éléments devront arriver courant janvier 2022. Le Comité de Direction n'hésitera pas à donner des informations dès qu'il sera possible.

5. Préavis n° 05/2021 : fixation d'un plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 - rapport de la commission discussion et décision

Le Rapporteur de la commission de gestion, M. François Delaquis (Renens), lit les conclusions du rapport de la commission.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 05/2021 du Comité de Direction du 15 septembre 2021 sur la fixation d'un plafond d'endettement ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour;

décide

de fixer le plafond d'endettement à CHF 5'000'000.-- jusqu'au 31 décembre 2026.

6. Préavis n° 06/2021 : autorisation générale de plaider à accorder au Comité de Direction pour la suite de la législature 2021-2026 - rapport de la commission discussion et décision

Le Rapporteur de la commission ad hoc, M. Alexandre Schelling (Ecublen), étant absent, M. François Marchon (Bussigny) lit les conclusions du rapport de la commission ad hoc.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis No 06/2021 du Comité de direction du 15 septembre 2021, concernant une autorisation générale de plaider à accorder au Comité de Direction pour la suite de la législature 2021-2026 ;

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

d'accorder une autorisation générale de plaider au Comité de Direction de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois, jusqu'au 31 décembre 2026.

7. Préavis n° 07/2021 : compétences du Comité de Direction en matière de dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget pour la législature 2021-2026 - rapport de la commission discussion et décision

Le Rapporteur de la commission lit les deux amendements proposés par la commission de gestion.

- Suppression de la puce no 2 à savoir d'accorder des dépendes imprévisibles et exceptionnelles hors budget pour les postes 6000.3012.10/6001.3115/ jusqu'à concurrence de CHF 70'000.-au maximum par cas.
- Ajout à la 6^{ème} puce du complément « dans les meilleurs délais ». La proposition est : que la commission de gestion soit automatiquement avertie dans les meilleurs délais par écrit en cas d'utilisation de cette autorisation au-dessus de CHF 30'000.-- par cas.

Le Président met au vote les deux amendements proposés par la commission de gestion.

Amendement no 1:

Suppression de la puce no 2 à savoir d'accorder des dépendes imprévisibles et exceptionnelles hors budget pour les postes 6000.3012.10/6001.3115/ jusqu'à concurrence de CHF 70'000.-- au maximum par cas.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

A l'unanimité, le Conseil intercommunal accepte l'amendement no 1.

Amendement no 2:

Ajout à la 6^{ème} puce du complément « dans les meilleurs délais ». La proposition est : que la commission de gestion soit automatiquement avertie dans les meilleurs délais par écrit en cas d'utilisation de cette autorisation au-dessus de CHF 30'000.-- par cas.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

A l'unanimité, le Conseil intercommunal accepte l'amendement no 2.

Préavis dans son ensemble

Le Président ouvre la discussion sur l'entier du préavis tel qu'ammendé. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

A l'unanimité,

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest Jausannois»

- 1. Vu le préavis No 07/2021 du Comité de Direction relatif aux compétences en matière de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2021-2026 ;
 - 2. Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accorder au Comité de Direction de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"
 l'autorisation d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à concurrence de CHF 50'000.-- au maximum par cas;
- d'accorder des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget pour l'engagement d'un(e) agent(e) formé(e) avec une dédite jusqu'à concurrence de CHF 120'000.-- au maximum par cas;
- d'accorder des dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget pour l'engagement d'un aspirant supplémentaire au nombre prévu budgétairement jusqu'à concurrence de CHF 140'000.-- au maximum;
- que toutes ces dépenses imprévisibles feront l'objet de commentaires ad hoc dans les lignes budgétaires concernées lors de la présentation des comptes pour leur approbation par le Conseil intercommunal;
- que la commission de gestion soit automatiquement avertie, dans les meilleurs délais, par écrit en cas d'utilisation de cette autorisation au-dessus de CHF 30'000.-- par cas.
- d'accorder au Comité de Direction de l'Association Sécurité dans l'Ouest lausannois les compétences en matière de dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'au 31 décembre 2026.

8. Question(s) - Divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Giroud (Prilly) prend la parole car il souhaite déposer une interpellation. Le Président lui rappelle que l'interpellation n'a pas été déposée signée comme le prévoit le Règlement et que par conséquent la modification de l'ordre du jour préétablis de la séance n'a pas pu être proposée pour décision au Conseil. M. Giroud déposera son interpellation pour la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion. La séance est levée à 20h25.

Au nom du Conseil intercommunal :

Le Président :

La Secrétaire :

L. Clerc

S. Gosteli